

SEMAINE DU 19 AU 23 JUILLET 2021

L'actu à la CDC...



CONDITIONS DE TRAVAIL

Metz : loin des yeux, loin du cœur...

Le 1^{er} juin 2021, lors du point de quinzaine angevin entre OS et direction, la CGT est intervenue au sujet du service courrier de Metz : les deux agents partent en retraite et pas l'ombre d'un remplacement. Réponse ultérieurement...

Ne voyant rien venir, la CGT est intervenue à nouveau en point de quinzaine le 8 juillet. Réponse : ce sera un point qui sera développé au CLUA du 12 juillet...

CLUA du 12 juillet, ce point sera vu aux prochaines instances...

Plus le temps passe et plus le sujet est renvoyé aux calendes grecques ... Pendant ce temps, nos collègues messins se désespèrent du mépris de la direction et de voir leur site s'éteindre à petit feu.



STRATÉGIE ET RÉORGANISATIONS

Accompagnement des agents en CLM et CLD

Suite à la parution d'un texte de loi indiquant la fusion du comité médical et de la commission de réforme, une réorganisation va avoir lieu au niveau du service RH. Lors du passage en CSSCT National en mars 2021, les OS ont voté unanimement contre. Lors du passage en CUEP : toutes les OS ont voté contre...sauf une !

Du coup la direction présente le projet de réorganisation à sa sauce : elle prévoit un guichet unique avec des agents dédiés uniquement à cette fonction. Ce pourrait être une bonne décision mais, car il y a un mais...

- La protection sociale va passer sous contrôle parisien pour une centralisation de gestion des dossiers.
- Un effectif de 4 ETP (2 Paris et 2 à Bordeaux + une apprentie affectée à Paris). Les ETP de Bordeaux resteront géographiquement affectés sur leur site mais dépendront hiérarchiquement de Paris et traiteront les dossiers de manière transverse sur le périmètre EP.
- Et Angers ? Aucun conseiller de proximité.

Toutes les OS sont intervenues pour contester cette organisation.

Sachant que les personnes en CLM, CLD sont en difficulté et fragilisées, il est nécessaire d'avoir un conseiller à proximité. Nada : la direction indique que des spécifiques aux démarches à effectuer lorsqu'un agent est en CLM ou CLD seront à disposition sur fiches NEXT...

La CGT appuyée par le SNUP fait remarquer que lorsqu'un agent est en longue maladie, il ne consulte certainement pas NEXT et qu'il est plus facile de prendre un rendez-vous avec un conseiller de proximité pour bénéficier d'une aide dans les démarches. La CGT regrette qu'il n'y ait pas un suivi par les RH des personnes en CLD et CLM avec des prises de contact régulières pour notamment préparer leur retour.

La CGT constate que rien n'est fait dans la maison par rapport au burn out, demande que la direction facilite et communique sur la démarche pour une reconnaissance en maladie professionnelle et que les agents puissent changer de poste à leur retour de maladie.

Les OS exigent que ce dossier soit à nouveau présenté dans les instances.



SANTÉ

Protection complémentaire des agents publics : point sur la mise en œuvre du référencement

Adhésions IPSEC au 31/05/2021 :

- 1338 affiliations santé (720 actifs + 617 retraités + 1 ayant cause + 289 conjoints + 170 enfants)
- 719 affiliations prévoyance

Résolution en cours de la question des assurances de prêts immobiliers, en lien avec CNP et MSG, afin de trouver une solution facilitante pour les adhérents.

Mise en place d'une permanence d'information de l'IPSEC dans les locaux de la CDC à la rentrée, en fonction des conditions sanitaires. La GGT demande également des flash info explicatifs, mais la direction préfère organiser des permanences... (pour l'accompagnement des agents en CLM ou CLD, NEXT est préférable à un conseiller de proximité : pour faire adhérer à la mutuelle, un agent IPSEC est préférable à une flash info... ça s'appelle de la géométrie variable...).

Constats de la CGT :

- Faiblesse des adhésions des actifs liée au coût élevé de la prévoyance, aux dysfonctionnements des résiliations, aux double cotisations... aux craintes des personnels actifs de se retrouver sans couverture.
- La direction et la MFP avaient certifié que tout serait transparent notamment au niveau de l'assurance des prêts... puis là nous indiquent qu'une résolution est en cours...
- La direction s'est engagée à demander à la CNP et à la MFP un écrit précisant que les personnes sont toujours couvertes même si les primes ne sont pas prélevées.

Comme la CGT l'avait fait remarquer, ce référencement a été fait trop vite, trop tôt, alors même que la direction savait que des ordonnances au sujet de la PSC allaient sortir en 2021....

Protection sociale complémentaire : réforme en cours pour les agents publics

Ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique :

- Participation obligatoire en santé à hauteur d'au moins 50 % du financement nécessaire à la couverture de garanties minimales
- Participation facultative en prévoyance
- Possibilité de prévoir par accord majoritaire : des contrats collectifs, la participation obligatoire en prévoyance et l'adhésion obligatoire des agents
- Conditions sociales des contrats éligibles à la participation : contrats solidaires et responsables et mise en œuvre de mécanismes de solidarité entre les bénéficiaires.
- Entrée en vigueur progressive à compter de 2024

Projet de décret :

- Dispositif applicable à l'ensemble des agents publics – titulaires et contractuels
- Dispositif forfaitaire – 15 € par mois
- Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022
- Dispositif transitoire jusqu'à la mise en œuvre du régime cible

La négociation initiée le 23 juin 2021 comporte plusieurs groupes de travail dans la perspective d'un accord cadre et de la parution des textes législatifs et réglementaires d'ici mi-2022 :

- Dispositions en PLF/PLFSS sur les avantages sociaux et fiscaux des mécanismes de participation financière des employeurs de l'Etat à la PSC
- Décret CE sur la protection sociale complémentaire des agents de l'Etat
- Dispositions législatives/réglementaires sur la prévoyance (réforme du capital décès et autres composantes de la prévoyance)

La CGT demande que cette ordonnance soit mise en place dès maintenant et que la cible soit identique aux agents salariés. La direction rétorque que c'est impossible puisque tous les textes ne sont pas connus.

La CGT et d'autres OS font remarquer que quand cela arrange la CDC, cette dernière fait bien ce qu'elle veut en faisant intervenir le législateur (comme pour la RCC des fonctionnaires).



LE GLOBISH DE LA SEMAINE

Matching

Talent&Vous tente de vous faire économiser votre CPF en vous offrant de nouvelles opportunités, grâce au « matching ». Merci de la précision : c'est vrai que « correspondance » est un mot compliqué qui ne « matche » pas. Fichu monde d'avant...

...Et ailleurs



DROITS ET LIBERTÉS

Pass sanitaire dans la fonction publique : Le pouvoir exécutif entre autoritarisme et déni du droit (pièce jointe)



SANTÉ

Le bruit coûte chaque année 156 milliards d'euros à la France https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/info-franceinfo-le-bruit-coute-156-milliards-d-euros-par-an-en-france_4710989.html

Simulacre de négociation à l' AGIRC ARCO (pièce jointe)



SOCIAL

COVID-19 : APPLE repousse le retour en présentiel au plus tôt à octobre (pièce jointe)



TRANSPORTS

Les femmes à vélo plus victimes d'accidents à vélo que les hommes

https://www.liberation.fr/france/2019/04/24/comment-sont-tues-les-cyclistes-a-paris_1722899/